



AVIS DE COURSE

Critérium National Cap'20 du 21 au 23 mai 2020 À Quiberon Port-Haliguen Organisé par le Yacht Club de Quiberon Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 3 quand elles s'appliquent.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Cap Corse en règle avec leur autorité nationale.
 - 3.1.1 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de Quiberon au plus tard le 13 mai 2020.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont **120€ par bateau, grutage A/R compris**, à régler par chèque au trésorier de l'AS Cap Corse et à envoyer à Alain CHEBATH - 7, Place Princesse Palatine - 92600 ASNIÈRES.

Gratuité de place au port du 18 au 24 mai.

Grutage prévu les 16, 20, 21 matin, 23 soirée et 24 matin ; **réservation obligatoire avant le 11 mai**

Repas de la soirée du 23 : 24€/personne ; à régler au YCQ par chèque ou via le lien <http>

Option petit déjeuner 6€/pers les 22 et 23 mai ; à régler à la confirmation d'inscription.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : le 21 mai de 9h à 12h

5.2 Jours de course

Date	Briefing	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses
21 mai	13h	14h30	1 à 2 courses
22 mai	9h	10h	1 à 3 courses
23 mai	9h	10h	1 à 3 courses

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées et une annexe sera disponible à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier et construits (bananes).

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe .

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **2 courses** devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 à 7 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le système de points a minima de l'annexe A.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps de la jauge Osiris.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port-Haliguen 1.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Lecture du palmarès, distribution des prix et pot de clôture à partir de 17h30.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club de Quiberon

1 bd des émigrés, 56170 Quiberon

ycquiberon@orange.fr

Tél : 06 30 57 89 37

yachtclubquiberon.com

ANNEXE Zone de course et Horaires de marées

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Jeu. 21	04h47	4,77m	73
	11h06	1,21m	
	17h01	4,81m	75
Ven. 22	05h19	4,88m	77
	11h39	1,12m	
	17h31	4,90m	79
Sam. 23	00h01	1,10m	
	05h51	4,93m	80
	12h12	1,09m	
	18h01	4,94m	80

